

Gestion des SAGE portés par l'Etablissement

1 - Modification de la délibération n° 13-107-CS du Comité Syndical du 28 juin 2013 - Etude « amélioration de la connaissance relative aux pollutions diffuses sur le périmètre du SAGE Val Dhuy Loiret »

Une erreur de pourcentage s'est glissée dans la délibération n°13-107-CS du Comité Syndical du 28 juin 2013, avec pour conséquence que le dossier déposé de demande de soutien du FEDER n'a pu être considéré comme complet par le service instructeur. Il est proposé une nouvelle délibération reprenant le tableau présentant le plan de financement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

2 – Recrutement du chargé de mission SAGE Yèvre Auron

Suite au courrier conjoint du 27 mars 2013 du Conseil Général du Cher et du Président de la Commission Locale de l'eau sollicitant l'Etablissement public Loire pour devenir la structure porteuse du SAGE Yèvre-Auron en phase de mise en œuvre, le Comité Syndical du 29 mars 2013, par sa délibération n°13-61-CS, a donné un accord de principe favorable à cette sollicitation.

En application de cette décision, les services de l'Etablissement ont rencontré le Président de la CLE, ainsi que les services du Conseil Général du Cher, qui assure actuellement le rôle de structure porteuse, en vue d'examiner et de préciser les modalités techniques et financières d'un transfert de cette mission vers l'Etablissement à partir du 1^{er} janvier 2014.

Ces modalités ayant reçu un accord de principe favorable des collectivités territoriales concernées (Région Centre et Département du Cher), il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le lancement de la procédure de recrutement du chargé de mission SAGE Yèvre Auron et pour ce faire de créer un poste d'ingénieur territorial au tableau des effectifs de l'Etablissement. Il est prévu que le poste soit basé à BOURGES et accueilli dans les locaux du Conseil général du Cher.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

Pour information, il est porté à la connaissance du Comité Syndical qu'au regard des préconisations formulées par deux des trois SAGE portés par l'Etablissement sur le bassin versant du Cher, des réflexions ont été engagées afin de procéder sur ce territoire, au renforcement de l'équipe d'animation (3 animateurs actuellement), en mutualisant un 4^{ème} chargé de mission, dont le recrutement pourrait intervenir en 2014, sous réserve bien entendu de l'accord préalable des collectivités participant au financement de ces 3 procédures.